

Initiatives parlementaires

obligatoires d'études d'impact écologique permettant l'évaluation, avant toute construction d'installations publiques ou privées, des projets qui risqueraient de se révéler nocifs pour l'environnement.

La motion en question parle de la nécessité de revoir toutes les programmes du gouvernement. Je n'ai qu'à me reporter aux paroles prononcées par le premier ministre lui-même pendant la campagne électorale lorsqu'il s'est engagé envers les Canadiens à ce que toutes les décisions du gouvernement comporte une analyse économique et écologique. Il a dit, pour tous ceux qui désiraient lire ses propos pendant la campagne électorale, que l'importance de l'étude écologique serait égale à celle de l'analyse économique. Voici la première fois que son train a dérailé sur la question de VIA Rail.

Nous nous trouvons dans une situation où manifestement les considérations économiques ont été développées à la Chambre des communes jusqu'à la nausée. On pourrait dire que le ministre des Transports n'hésite pas à dépenser en permanence des millions de fonds publics pour subventionner les transports aériens. C'est un procédé couramment accepté peut-être en partie parce que la plupart des députés voyagent par avion et que nous aimons sortir des aéroports encombrés.

Les arguments économiques évoqués par le ministre pour attaquer VIA Rail n'ont pas entraîné le genre d'arguments écologiques qui devraient suivre n'importe quelle sorte d'études de l'environnement. Selon ce que prévoit la motion à l'étude, il faudrait faire une évaluation en bonne et due forme des conséquences sur l'environnement avant des initiatives lamentables comme le barrage Rafferty-Alameda, avant les travaux de construction dans les parcs, comme Sunshine, avant la construction du barrage sur la rivière Old Man et celle des huit usines de pâtes et papiers proposées dans le nord de l'Alberta.

Suivant la motion du député, la loi proposée autoriserait l'évaluation de projets d'initiative publique ou privée qui pourraient constituer un danger pour l'environnement. Je présume donc que cela comprend le cas de la vallée de Carmanah. Même si les droits de coupe dans cette région relèvent du gouvernement provincial, il reste que l'intérêt national est en cause. J'ai visité cette vallée avec ma fille et j'ai été enchantée de l'expérience. En neuf jours, j'ai vu plus de coins de la Colombie-Britannique et du Canada que je n'en avais vus de toute ma vie. Après avoir visité la vallée de Carmanah, après avoir admiré ses paysages, je ne pouvais croire que l'autorisation d'exploitation de la forêt de la vallée serait

fondée sur une étude effectuée par la compagnie forestière elle-même.

• (1720)

Les Canadiens s'attendent des entreprises et du gouvernement qu'ils soumettent volontiers leurs projets à de rigoureuses évaluations faites par des organismes indépendants. De façon similaire. . .

[Français]

De la même façon, si on regarde, par exemple, le projet Phase II de la baie James, c'est Hydro-Québec qui aurait dû faire l'analyse de l'impact sur l'environnement pour voir s'il y avait eu des problèmes environnementaux lors de Phase I. Mais il est certain que si c'est la compagnie elle-même qui a l'obligation de faire l'analyse, ça ne va pas être fait de façon impartiale, de façon que les Canadiens et les Canadiennes puissent avoir confiance dans les résultats de l'étude, de la même façon que l'étude sur Carmanah est faite par la MacMillan-Bloedel. Les Canadiens et les Canadiennes ne croient pas dans une étude faite par Hydro-Québec en ce qui touche aux questions environnementales et à la baie James. Pourquoi le ministre de l'Environnement (M. Bouchard) lui-même n'a-t-il pas le courage de dire: Moi, je suis ministre de l'Environnement et je vais demander une analyse impartiale à part celle d'Hydro-Québec, en dehors de toute partisanerie, de tout partisan qui aurait un intérêt dans la Phase II. La façon dont réagit le ministre face à ces défis. . . qu'est-ce qu'il fait, lui? Il dit: C'est à la compagnie d'en décider. C'est au ministre des Transports d'en décider s'il veut faire faire une analyse au sujet de l'environnement en ce qui concerne VIA Rail.

[Traduction]

Voilà l'une des raisons pour lesquelles cette motion particulière est vraiment nécessaire, afin que le gouvernement rétablisse la confiance des gens dans son leadership, en particulier dans le domaine de l'environnement.

Pendant que je voyageais en Colombie-Britannique, je me suis entretenue avec des gens de l'industrie forestière qui m'ont expliqué pourquoi les Japonais exploitent si efficacement toutes leurs ressources. C'est parce qu'ils sont très disciplinés et qu'ils sont prêts à recycler, alors que les Canadiens ne le sont pas.

Je disais alors à mon interlocuteur qu'il n'y avait pas suffisamment de sociétés qui utilisaient du papier recyclé à grande échelle, malgré le fait que les Canadiens veulent qu'elles le fassent. Il m'a répondu: «Eh bien, nous man-